Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 52 (1981)

Heft: 1: Formation professionnelle : jeunesse d'aujourd'hui

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1980

En novembre 1980, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a nettement progressé par rapport au mois précédent, à savoir de 1,0 %, pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 110,5 points, qui dépasse de 4,2 % celui de 106,0 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse prononcée de 1,0 % que l'indice général a accusée en novembre 1980 comparativement au mois précédent est en premier lieu imputable à celle de l'indice du chauffage et de l'éclairage etc. (+ 8,2%) - qui s'explique elle-même par des augmentations renouvelées des prix du mazout (+ 11,0 %) à et à celle de l'indice du loyer du logement (+ 1,6%). Ont aussi connu un mouvement ascendant l'indice des boissons et tabacs (+ 1,8%), celui de l'instruction et des loisirs (+ 1,1%) ainsi que - par suites des hausses des prix de l'essence et en raison de taxes relevées de 6,1 % en moyenne par les CFF l'indice des transports et communications (+ 0,8%). En revanche, l'indice de l'alimentation a fléchi (- 0,6%). Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois de novembre.

Le renchérissement du mazout et de l'essence a contribué à raison de 0,5 point de pour-cent à la hausse de l'indice général par rapport au mois précédent; sans lui l'indice n'aurait progressé que de 0,5 % au lieu de 1,0 % entre octobre et novembre 1980. En ce qui concerne l'évolution entre novembre 1979 et novembre 1980, la répercussion du renchérissement de l'essence et celle de la réduction des prix du mazout se sont à peu

près contrebalancées, si bien qu'elles n'ont pas influé sur le taux de variation de l'indice suisse des prix à la consommation d'une année à l'autre.

Des prix plus élevés pour les cigarettes ont été les causes décisives de la hausse de l'indice de **boissons et tabacs**. En outre, on a enregistré un renchérissement notable de la bière, des boissons sans alcool et des boissons consommées au restaurant.

La montée de l'indice de l'instruction et des loisirs s'explique essentiellement par des prix en hausse pour l'hébergement dans des hôtels et pour la fréquentation de cours. Mais des prix plus élevés pour des fleurs, du matériel de sport, des périodiques ainsi que le cinéma, le théâtre et les concerts se sont aussi fait sentir. Les répercussions de ces augmentations ont cependant été un peu atténuées par des prix en baisse pour de nouvelles éditions de livres ainsi que pour des appareils de radio et des installations stéréophoniques.

Le nouveau recul de l'indice de l'alimentation est principalement dû à des réductions de prix pour des fruits. On a aussi constaté des prix en légère régression pour la viande de veau. Les effets de ces baisses de prix ont cependant été affaiblis par des prix en hausse surtout pour des légumes et pour des repas au restaurant ainsi que pour le sucre, les pommes de terre, des plats précuisinés et pour la viande de bœuf.

L'indice du **loyer du logement**, calculé tous les six mois, montre qu'en novembre 1980, le niveau général des loyers en Suisse était de 11,6 % plus élevé que lors du relevé précédent, tandis qu'on avait enregistré une hausse de 0,8 % en mai 1980. En l'espace d'une année, c'est-à-dire de novembre 1979 à novembre 1980, ce niveau est monté de 2,4 %.

Le fait que l'indice du loyer du logement pour l'ensemble de la suisse a progressé de 1,6 % comparativement à l'époque du relevé précédent est en grande partie imputable aux hausses des taux d'intérêt hypothécaire appli-

quées depuis le 1er avril ou depuis le 1er mai 1980. En outre, des rénovations et modernisations, surtout dans la catégorie des anciens appartements (construits avant 1947), ont aussi contribué à faire monter le niveau des loyers. De même, la prise en compte des appartements neufs mis sur le marché durant le dernier semestre, dont les loyers sont nettement plus élevés que les chiffres comparables enregistrés lors du relevé précédent, ont également été une cause du mouvement ascendant de l'indice des loyers.

On a cependant constaté en novembre 1980 que les loyers sont de nouveau restés stables en majeure partie. Parmi les loyers soumis à

l'enquête, soit un peu plus de 100 000, la proportion de ceux qui n'ont pas varié atteint 78 %, tandis qu'elle s'inscrivait encore à 90 % en mai 1980. Pour ce qui est des cas où le loyer a augmenté, leur part, qui était de 7 % en mai 1980, s'est accrue pour atteindre 21 % en novembre 1980, tandis que la proportion des cas de baisse a diminué, passant de 3 % à 1 %.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de novembre 1980, un indice de 186,3 points.

Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail

L'indice suisse des prix à la consommation en décembre 1980

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en décembre 1980

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

Groupes de biens et de services	Indice novembre 1980		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	novembre 1980	décembre 1979
Total	187,0 a	110,9	0,3	4,4
Alimentation	•	117,1	0,7	7,9
Boissons et tabacs	•	108,9	О ь	4,3
Habillement	•	107,4	0,7	4,4
Loyer du logement	•	102,9	О ь	2,4
Chauffage et éclairage	•	153,3	- 0,4	- 1,2
Aménagement et entretien du logement	•	106,6	0,7	4,3
Transports et communications	•	109,0	0,6	3,2
Santé et soins personnels	•	108,9	0,3	3,5
Instruction et loisirs	•	108,8	О ь	5,9

^a Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966.

En décembre 1980, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a progressé de 0,3 % par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau du 110,9 points, qui dépasse de 4,4 % celui de 106,2 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des

services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,3 % que l'indice général a connue en décembre 1980 comparativement au mois précédent est principalement imputable à celles des indices de l'alimentation

^b N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(+0,7%), des transports et communications (+0.6%), de l'habillement (+0.7%)ainsi que de l'aménagement et de l'entretien du logement (+0,7%). On a constaté, en outre, une petite augmentation de l'indice de la santé et des soins personnels (+0,3%). En revanche, l'indice du chauffage et de l'éclairage a légèrement fléchi (-0.4%). Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois de décembre.

Ce sont surtout des augmentations de prix, en partie saisonnières, pour des légumes, la viande de bœuf et la viande de porc ainsi que pour les œufs qui ont fait monter l'indice de l'alimentation. En outre, le sucre, des poissons frais et les pommes de terre ont aussi renchéri notablement. Des réductions saisonnières de prix pour des fruits des pays chauds ont cependant atténué les répercussions de ces hausses.

La progression de l'indice de l'habillement s'explique en premier lieu par des prix plus élevés pour des vêtements de femme et d'homme, des chaussures et de la lingerie. Dans le groupe de l'aménagement et de l'entretien du logement, les hausses de prix qui se sont fait sentir sont surtout celles accusées par des meubles de chambre à coucher et de living-room, des tapis, des produits pour la lessive et le nettoyage, des machines et appareils électroménagers, des rideaux ainsi que par des articles du sousgroupe vaisselle et couvert.

La petite augmentation de l'indice de la santé et des soins personnels a été principalement provoquée par le renchérissement d'articles de toilette et de médicaments.

Le mouvement ascendant de l'indice des transports et communications est uniquement imputable à une nouvelle hausse des prix de l'essence, qui ont augmenté de 3,2 % par rapport au mois précédent et ont dépassé de 5,2 % le niveau qui était le leur une année

Le léger fléchissement de l'indice du chauffage et de l'éclairage est dû au fait que les prix du mazout ont un peu baissé de 0,5 % pour s'inscrire à 2,3 % au-desous du niveau atteint en décembre de l'année précédente. En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de décembre 1980, un indice de 187,0 points.

En 1980, la moyenne annuelle de l'indice suisse des prix à la consommation a été de 4,0 % supérieure à celle qu'il avait connue l'année précédente. On avait enregistré, d'une année à l'autre, une hausse de 3.6 % en 1979 et de 1,0 % en 1978. Sans les mouvements des prix du mazout et de l'essence, l'indice suisse des prix à la consommation aurait progressé de 3,5 % au lieu de 4.0 % en moyenne annuelle de 1980.

> Office fédéral de l'industrie. des arts et métiers et du travail

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344 2740 Moutier 1, @ 032 93 41 51

Rédacteur responsable: Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire: Teresina Hagmann

Abonnement annuel: Fr. 25.— Prix du numéro: Fr. 2,50 Caisse: CCP 25-2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier Président:

© bureau 032 93 41 51

privé 039 41 31 08

Secrétaire: Teresina Hagmann

@ 032 93 41 51

Rémy Berdat, 2740 Moutier Membres:

© 038 51 51 75

privé 032 93 21 54 Jean Jobé, 2900 Porrentruy, @ 066 66 1777

Marcel Houlmann, 2515 Prêles

privé 032 85 21 96 @ bureau 038 51 31 21